

Le 24 août 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2011 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame de Lourdes, le vingt-quatrième jour d'août deux mille onze à 19 heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6 (ABSENT)

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Adjudication du contrat d'asphaltage
 - 4.0 Questions de l'assemblée
 - 5.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R11-08-118
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R11-08-119
Adjudication
du contrat
d'asphaltage

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions pour les travaux de pavage et d'asphaltage des routes municipales a eu lieu le 18 août 2011 à 19h00;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions concernant les travaux de pavage;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le contrat pour les travaux de pavage et d'asphaltage soit octroyé à Pavage Veilleux (1990) Inc. pour un montant de cent seize mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars et soixante-onze sous (116 485.71 \$);

QUE cedit contrat est conforme au prix apparaissant à la soumission et qu'une vérification de conformité a été effectuée;

QUE Pavage Veilleux (1990) Inc. fournisse tous les documents exigés aux devis avant la signature du contrat;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE

Questions de l'assemblée :

Aucune question.

Le 24 août 2011

R11-08-120
Levée de la
séance

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h15.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales